

Emmanuel MACRON

Président de la République
Palais de l'Élysée
55, rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 Paris

Réf. 101-26 OR.CM

Paris, le 21 octobre 2026

Monsieur le Président de la République,

Nous souhaitons attirer votre attention sur les vives inquiétudes suscitées par le projet de transfert du remboursement des cures thermales conventionnées de l'Assurance maladie en direction des complémentaires santé.

Comme vous le savez, les établissements thermaux sont intimement liés aux territoires de montagne. Grâce à leurs ressources naturelles et à un savoir-faire développé depuis plusieurs siècles, les six massifs montagneux de métropole accueillent aujourd'hui la moitié des stations thermales, qui participent pleinement à l'identité et à l'attractivité de nos territoires.

Des Pyrénées aux Alpes, du Massif central à la Corse, du Jura aux Vosges, le thermalisme est une activité structurante qui génèrent des retombées économiques et touristiques indispensables pour maintenir l'attractivité de très nombreuses communes de montagne.

Un transfert du remboursement vers les complémentaires santé dès 2027 constituerait une menace majeure pour l'avenir du thermalisme français, et tout particulièrement pour les territoires de montagne, auxquels cette activité est historiquement étroitement liée.

Il y a plusieurs mois seulement, et au regard de l'importance du secteur et de sa dépendance au remboursement par l'Assurance maladie, le Gouvernement a demandé à la Haute Autorité de santé (HAS) d'évaluer le service médical rendu des cures thermales afin de pouvoir fonder ses choix de remboursement sur des éléments quantifiables. Les conclusions de la HAS ne sont attendues qu'à la fin de l'année 2027 au plus tôt.

Il nous paraît donc primordiale d'attendre *a minima* les conclusions de la HAS avant toute nouvelle prise de décision, au risque de fragiliser encore tout un secteur, comme le Gouvernement s'y était engagé.

Par ailleurs, le transfert envisagé soulève d'importantes interrogations quant à l'égalité d'accès aux soins. La prise en charge des cures thermales par l'Assurance maladie garantit aujourd'hui un cadre national de remboursement.

Son transfert aux complémentaires santé introduirait des disparités importantes selon les contrats souscrits et les capacités financières des patients, avec la certitude de réduire la fréquentation des établissements thermaux et de fragiliser leur équilibre économique.

Nous sommes pleinement conscients des contraintes qui pèsent sur les finances de notre système de santé et de la nécessité d'en assurer la pérennité. Pour autant, les économies éventuellement recherchées ne sauraient être appréciées sans fondement scientifique indiscutable et sans tenir compte de leurs conséquences sanitaires, économiques et territoriales.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre très haute considération.

La Vice-présidente



Justine GRUET
Députée du Jura

Le Secrétaire général



Xavier ROSEREN
Député de la Haute-Savoie

La Présidente



Frédérique ESPAGNAC
Sénatrice des Pyrénées-Atlantiques